



## ne plus vouloir etre sur testament

Par **Visiteur**, le **07/04/2012** à **23:09**

Bonjour,

voilà mon ex copine a eu une fille avec un monsieur décédé depuis. Comme ils n'étaient pas mariés la jeune fille est sous tutelle judiciaire. elle doit toucher à sa majorité une somme rondelette qui sont les assurances vie de son père. Aux temps fleuris de nos amours elle m'a couché sur son tstatement comme "gérant" de l'éventuelle fortune de sa fille si elle venait (ma copine) à décéder. Depuis nous nous sommes séparés et je n'ai plus envie de rester sur le testament. Puis je annuler cette volonté ou pas du tout svp ? Si oui quelles sont les formalités ?

Merci

Par **Afterall**, le **08/04/2012** à **08:11**

Bonjour,

Le plus simple serait pour vous de lui demander de supprimer ce testament.

A défaut, vous pouvez lui indiquer qu'en tout état de cause, et qu'en cas de prédécès, vous refuserez le "bénéfice" de ce testament. (nul n'est sensé accepter une succession).

Par contre, à votre niveau, vous n'avez aucun pouvoir, du vivant de votre ex, sur le contenu de ce testament.